



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 1 de 15

## **SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.**

### 1.1 Identificateur du produit:

Nom commercial: Catalyseur W242

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance/du mélange: Durcisseur époxy.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Esprit Composite  
22, Rue Gassendi  
F-75014 Paris  
France

Téléphone: Tel: +33 1 4044 4797

Téléfax: Fax: +33 1 4044 4951

Site web: [www.espritcomposite.com](http://www.espritcomposite.com)

Adresse e-mail: [contact@espritcomposite.fr](mailto:contact@espritcomposite.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

#### **Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Corrosif

Nocif

Sensibilisant

Dangereux pour l'environnement

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R34: Provoque des brûlures.

R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 2 de 15

## Intervention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
- 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6
- triméthylhexane-1,6-diamine

## 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique:

Cycloaliphatic amine based mixture

Composants dangereux:

Nom Chimique	No. CAS No. CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32	C; R34 Xn; R21/22 R43 R52-R53	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Xn; R20/22	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	>= 20 - < 25
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6	153195-44-9	Xn; R22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 12,5 - < 20
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-	9046-10-0	C; R34 Xi; R41	Skin Corr. 1C; H314	>= 10 - < 12,5



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 3 de 15

aminomethylethyl)- .omega.-(2- aminomethylethoxy)-		R52/53	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	
triméthylhexane-1,6- diamine	25620-58-0 247-134-8	Xn; R22 C; R34 Xi; R43 N; R52/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours.

Conseils généraux:

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas d'inhalation:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les brûlures doivent être traitées par un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas de contact avec les yeux:

Ne PAS faire vomir.

Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Appeler immédiatement un médecin.

Faire boire des petites quantités d'eau.

En cas d'ingestion:

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

effets corrosifs

Brûlure

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

Pas d'information disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 4 de 15

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Mousse

Poudre sèche

Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun(e) à notre connaissance.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de substance ou mélange:

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

## 5.3 Conseils pour les pompiers :

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles:

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 5 de 15

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 6.4 Référence à d'autres sections:

Référence à d'autres sections:

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conseils pour une manipulation sans danger:

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène:

Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun:

Garder loin les isocyanates.

Ne pas entreposer près des acides.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Stable à température et pression ambiantes normales.

Autres données:

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## **SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

alcool benzylique:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques

Valeur: 450 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 6 de 15

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques

Valeur: 90 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques

Valeur: 47 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques

Valeur: 9,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques

Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques

Valeur: 40,55 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques

Valeur: 8,11 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques

Valeur: 5,7 mg/kg

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 7 de 15

Valeur: 0,623 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,311 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,04 mg/kg

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Eau douce

Valeur: 0,06 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,006 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 0,23 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,784 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,578 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 3,18 mg/l

Sol

Valeur: 1,121 mg/kg

alcool benzylique : Eau douce

Valeur: 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,27 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,527 mg/kg

Sol

Valeur: 0,456 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 39 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 2,3 mg/l

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:

Eau douce

Valeur: 0,015 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0143 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,132 mg/kg



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 8 de 15

Sédiment marin

Valeur: 0,125 mg/kg

Sol

Valeur: 0,0176 mg/kg

Intermittent releases

Valeur: 0,15 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 7,5 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique:

Système efficace de ventilation par aspiration

ventilation efficace dans tout les zones de traitement

## **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales  
conforme à l'EN166

Ne pas porter de lentilles de contact.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires  
et des douches de sécurité sont proches des  
emplacements des postes de travail.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques faits de  
caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III  
conformément à EN 374.

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour  
effectuer des opérations qui peuvent entraîner une  
exposition aux vapeurs du produit.

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit  
convenir pour la concentration maximum attendue du  
contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la  
manipulation du produit. Si cette concentration est  
dépassée, on doit utiliser un appareil de protection  
respiratoire isolant autonome.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Mesures de protection:

Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

## **SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	ammoniacale
Seuil olfactif:	non déterminé
pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Point d'éclair:	150 °C
Taux d'évaporation:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Densité:	1 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)





# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 9 de 15

Masse volumique apparente:	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Décomposition thermique:	Méthode: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	150 - 250 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable
<u>9.2 Autres informations</u>	
Tension superficielle:	non déterminé
Point de sublimation:	Non applicable

## **SECTION 10. Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stabilité chimique:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Réactions dangereuses:

Réagit avec les substances suivantes:  
Acides  
Oxydants forts

### 10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter:

Acides forts  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition dangereux:

Ce produit peut libérer:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)

## **SECTION 11. Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale:

Estimation de la toxicité aiguë : 568,18 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale:

Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 10 de 15

<b>alcool benzylique:</b>	Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 BPL: oui
<b>Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:</b>	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	
<b>Produit:</b>	Remarques: Irritation/corrosion aiguë de la peau
<b>Composants:</b>	
<b>alcool benzylique:</b>	Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau BPL: oui
<b>Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:</b>	Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Corrosif
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
<b>Produit:</b>	Remarques: Irritation sévère des yeux
<b>Composants:</b>	
<b>alcool benzylique:</b>	Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritation des yeux BPL: oui
<b>Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:</b>	Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Produit:</b>	Remarques: Donnée non disponible
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
<b>Cancérogénicité</b>	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	
<b>Toxicité à dose répétée</b>	
<b>Produit:</b>	Remarques: Donnée non disponible
<b>Toxicité par aspiration</b>	
<b>Composants:</b>	
<b>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
<b>Information supplémentaire</b>	
<b>Produit:</b>	Remarques: Donnée non disponible



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 11 de 15

## **SECTION 12. Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité pour les poissons:

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

23 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues:

CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): >50 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):

NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: semi-static test

BPL: oui

#### **alcool benzylique:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues:

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Toxicité pour les poissons:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

80 mg/l



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 12 de 15

Toxicité pour les algues:

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité:

Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Biodégradabilité:

Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Biodégradabilité:

Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

#### **triméthylhexane-1,6-diamine:**

Biodégradabilité:

Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

BPL: oui

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Produit:**

Bioaccumulation:

Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Coefficient de partage: noctanol/eau:

log Pow: 0,99

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

#### **Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:**

Coefficient de partage: noctanol/eau:

log Pow: 1,34 (25 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

## 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation:

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Autres effets néfastes

### **Produit:**



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 13 de 15

Information écologique supplémentaire:

Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## **SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Le récipient vide est dangereux.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Emballages contaminés:

## **SECTION 14. Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:

UN 2735

IMDG:

UN 2735

IATA:

UN 2735

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Isophorone diamine)

IMDG:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(Isophorone diamine)

IATA:

Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(Isophorone diamine)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:

8

IMDG:

8

IATA:

8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID

Groupe d'emballage:

III

Code de classification:

C7

Numéro d'identification du danger:

80

Étiquettes:

9

IMDG

Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8

EmS Code:

F-A, S-B

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID

Dangereux pour l'environnement:

non

IMDG



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 14 de 15

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **SECTION 15. Informations réglementaires**

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII): Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59):

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV): Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable

## **SECTION 16. Autres informations**

### **Texte complet pour phrases R**

R20/22:

Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22:

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22:

Nocif en cas d'ingestion.

R34:

Provoque des brûlures.

R41:

Risque de lésions oculaires graves.

R43:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52:

Nocif pour les organismes aquatiques.

R52/53:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53:

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **Texte complet pour phrase H**

H302:

Nocif en cas d'ingestion.

H312:

Nocif par contact cutané.

H314:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317:

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318:

Provoque des lésions oculaires graves.

H332:

Nocif par inhalation.

H411:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.:

Toxicité aiguë



# Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014

Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 15 de 15

Aquatic Chronic:

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam.:

Lésions oculaires graves

Skin Corr.:

Corrosion cutanée

Skin Sens.:

Sensibilisation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.